



Partenaires en Population et Développement (PPD)

Une Organisation Intergouvernementale
Pour la Promotion de la Coopération Sud-Sud

DECLARATION DE PEKIN

*Partenaires en Population et Développement : Coopération Sud-Sud pour atteindre les
objectifs de la CIPD*

Nous, les délégués réunis ici, à Pékin, du 22 au 24 Octobre 2013, à l'occasion de la "Conférence Interministérielle Internationale sur la coopération Sud-Sud pour la population et le développement au delà de la CIPD et les OMD»:

Reconnaissant la valeur stratégique des Partenaires en Population et Développement, qui comprend 25 pays membres représentant 58% de la population mondiale.

Réaffirmons notre engagement aux buts et principes énoncés dans le Programme d'Action de la CIPD, 1994, la revue de la CIPD +5 de 1999, et à la mise en œuvre des recommandations des consultations mondiales pour la revue de la CIPD au-delà de 2014.

Reconnaissons l'importance du développement axé sur la communauté et centré sur les personnes et les principes directeurs du processus de la revue de la CIPD au delà de 2014: l'égalité, l'équité, les droits humains, la sécurité et la pérennité.

Convenons de renforcer la coopération Sud-Sud, telle que recommandée par la CIPD, en partageant les connaissances, les meilleures pratiques et les expériences, en s'appuyant sur les technologies, le renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles, et de servir de plate-forme pour le plaidoyer et le dialogue politique stratégique.

Proposons d'accélérer les progrès et le développement durable à travers quatre voies: 1) Intégrer la dynamique des populations dans les plans nationaux et mondiaux de développement et les programmes 2) Assurer l'accès universel à la planification familiale, les services de santé sexuelle et reproductive; 3) Promouvoir l'égalité des sexes et la réalisation des droits des femmes; et 4) Renforcer la capacité des communautés, des familles et des individus à répondre aux changements démographiques.

Encourageons les États membres à garantir que les politiques et les programmes sont basés sur la planification et les prévisions démographiques fondées sur des données et des systèmes d'information fiables, y compris l'état civil et les statistiques des services, les recensements, les enquêtes et les systèmes d'information de gestion sanitaire et autres.

Ouvrons pour la promotion de l'accès à la santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, à travers: l'information et l'éducation, l'approvisionnement sécurisé de produits abordables et de bonne qualité, et des services fiables et de haute qualité.

Intégrons, le cas échéant, les systèmes et les programmes de santé sexuelle et reproductive, maternelle, néonatale, infantile et la santé des adolescents au VIH / SIDA.

Etablissons des partenariats multisectoriels pour identifier et aborder l'interaction entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux, la population, la santé et le développement durable.

Insistons sur l'importance de l'investissement dans le capital humain, y compris pour répondre aux besoins des jeunes, des personnes âgées et des communautés marginalisées, ce qui augmenterait le potentiel des pays pour le développement social et économique et leur capacité à répondre à l'évolution démographique et d'optimiser le dividende démographique.

Garantissons que les activités du PPD se concentrent sur les domaines qui apportent une valeur ajoutée la plus élevée aux Etats membres.

Soutenons le PPD pour mener à bien ces activités à travers le plaidoyer pour sa mission, le financement adéquat et sûr, et demandons au secrétariat PPD de soumettre un plan d'action stratégique quinquennal 2015-2019.

Appelons à renforcer les partenariats entre les gouvernements nationaux, les agences des Nations Unies, les institutions des donateurs bilatérales et multilatérales, les universités, les médias, la société civile et le secteur privé pour faire avancer l'agenda de la CIPD.

Nous réitérons notre engagement d'adopter les recommandations de la revue globale de la CIPD et de soutenir ces objectifs et principes dans cette Déclaration de Pékin.

Demandons à la communauté internationale et à l'Assemblée Générale des Nations Unies de reconnaître l'importance d'une approche axée sur la communauté, centrée sur les personnes, et sur la coopération sud-sud pour la réalisation de l'agenda au développement au delà de 2015.

La Déclaration de Pékin a été adoptée lors de la Conférence Internationale Interministérielle sur la Coopération Sud-Sud pour la population et le développement au delà la CIPD et les OMD, le 23 Octobre 2013 et a été approuvée lors de la 18e réunion annuelle du conseil d'Administration de Partenaires en Population et Développement (PPD), le 24 Octobre 2013